Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212900070-20260928-54_2026SUBCLIM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BERRIEN
Département du Finistère - Arrondissement de Châteaulin

Séance du 23 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 septembre 2026 à 18h00, le conseil municipal de la commune de Berrien, suivant la convocation du 11 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la Mairie de Berrien sous la présidence de Madame Sylvie MANZONI

Nombre de membres en exercice : 15

Etaient présents : Mme Sylvie MANZONI, M. Yvan RICHARD, Mme Séverine GELIN M. Marcel COSQUER, M Pascal LE BERRE, Mme Antonia FOISNON, Mme Claire VANDENBULCKE, M. Julien LE HULUDUT, M. Jean-Baptiste GIRAUDEAU, M. Ugo CHEVALIER, Mme Héloïse TARRIT, Mme Bleuenn DENOYER, Mme Sterenn TROADEC, M. David DUPASQUIER

Absents excusés : Mme Sandra TOSSER,
Absent non représenté
Procuration : Mme Sandra TOSSER donne procuration à Mme Sylvie MANZONI

Secrétaire de séance : Mme Héloïse TARRIT

Délibération n°54 - 2026 : Demande de subvention climatiseurs

Le Conseil Municipal de la Commune, réuni en séance ordinaire le 23 septembre 2026, sous la présidence de Madame le Maire, a délibéré sur la validation de demande de subvention concernant l'achats de climatiseurs

Considérant :

- la nécessité de maintenir des conditions de température compatibles avec l'accueil du public et l'exercice des activités municipales ;
- la nécessité d'améliorer le confort thermique des usagers et des agents communaux lors des épisodes de fortes chaleurs ;
- la nécessité d'assurer la continuité des services publics communaux pendant la période estivale ;
- la nécessité de prendre en compte l'évolution des conditions climatiques et les épisodes de chaleur de plus en plus fréquents.
- La nécessité de maintenir des conditions de température compatibles avec l'accueil du public et l'exercice des activités municipales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix pour, .0 voix contre et 0 abstentions.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212900070-20260928-54_2026SUBCLIM-DE

D'autoriser Madame le Maire à faire toutes les demandes de subvention pour ce projet, notamment :

- A déposer un dossier sur la plateforme jepassealelectrique-frais.fr/solutions-temporaires
- A signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE,
LE MAIRE
Sylvie MANZONI

